

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

04/10/2017

Dossier complet le :

11/10/2017

N° d'enregistrement :

F01117P0222

1. Intitulé du projet

Projet de site propre de transport collectif (TCSP) entre le carrefour de la Résistance à Thiais et l'aéroport d'Orly

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Syndicat des Transports d'Ile-de-France

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Alexandre BERNUSSET, Directeur des Infrastructures

RCS / SIRET

2 8 7 | 5 0 0 | 0 7 8 | 0 0 0 2 | 0

Forme juridique

Ets public administratif local

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6. Infrastructures routières 6.a. Infrastructures routières	Création de voirie nouvelle (environ 500m) et réaménagement de voiries existantes sur un linéaire total d'environ 7km.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la création d'un TCSP d'une longueur d'environ 7 km entre le carrefour de la Résistance à Thiais et l'aéroport d'Orly, en passant par le secteur du Sénia et la gare Pont de Rungis (RER C et futur Ligne 14 prolongée).

Le tracé du TCSP Sénia Orly emprunte en grande majorité des voiries existantes (voiries départementales et communales), ainsi que des délaissés routiers et autres emprises déjà urbanisées (parkings, parcelles privées), entraînant ainsi des travaux de réaménagement des voiries existantes ou de création de voirie supplémentaire (environ 500m).

Le projet n'implique pas de travaux d'ouvrage d'art (pont, tunnel). Un mur de soutènement serait à réaliser sur un linéaire de 200m environ dans l'une des deux variantes d'insertion au niveau du carrefour de la Résistance à Thiais (il s'agit de la variante DOCP).

4.2 Objectifs du projet

Le projet permettra une liaison en site propre entre le carrefour de la Résistance à Thiais et l'aéroport d'Orly. Cette nouvelle liaison en bus permettra, dans le prolongement, du TCSP existant Thiais - Pompadour - Sucy-Bonneuil (bus 393 et TransValdeMarne) de créer de nouvelles connexions entre la plateforme aéroportuaire d'Orly et les pôles d'habitat et d'emplois du Val de Marne. Elle permettra ainsi la prolongation de la ligne 393 et participera au maillage du réseau structurant de transport en commun, en s'interconnectant avec le tramway T7 dans le secteur d'Orly, le RER C et le prolongement de la ligne 14 en gare de Pont de Rungis.

Cette liaison accompagnera par ailleurs plusieurs secteurs stratégiques de développement urbain comme le secteur Sénia, sous maîtrise d'ouvrage de l'EPA ORSA, et le secteur Coeur d'Orly, sous maîtrise d'ouvrage d'Aéroports de Paris.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet consiste en :

- la libération des emprises et les travaux provisoires (barrières de sécurité, déviations de la circulation, signalisations, éclairages, etc) ;
- les déviations de réseaux existants selon nécessités ;
- la mise en place d'une plateforme de TCSP (site propre) ;
- la création de 9 stations ;
- le réaménagement des voiries existantes empruntées (chaussée (passage de 2x2 voies à 2x1 voies), stationnement, aménagement cyclable, trottoir, plantation, assainissement, etc) ;
- les équipements de la voirie (éclairage public, signalisation, etc) ;
- les systèmes de priorité aux carrefours ;
- la modification du fonctionnement des carrefours le long du parcours pour permettre l'insertion de la ligne.
- la mise en place d'une circulation douce (piéton et cycle) sur tout le linéaire du projet, pour permettre un maillage du territoire par les modes doux.

Les besoins de stockage des bus supplémentaires nécessaires au prolongement de la ligne sont pris en charge dans un centre bus existant.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Après sa mise en service, le TCSP Sénia Orly permettra la mise en place d'une infrastructure dédiée et qualitative assurant un temps de parcours rapide et fiable par le passage prioritaire des bus aux carrefours sur l'ensemble de l'itinéraire, ainsi qu'une accessibilité optimale en station.

Le site propre accueillera la ligne 393 qui relie aujourd'hui Sucy Bonneuil à Thiais via Créteil Pompadour et qui sera prolongée jusqu'à Orly. La fréquence aux heures de pointe envisagée est de 5min. Il est aussi envisagé qu'il puisse accueillir d'autres lignes de bus sur toute ou partie de son parcours, pour permettre un gain de temps et de fiabilité à l'ensemble du réseau de bus desservant le secteur.

Après sa mise en service, le projet offrira une desserte en transport en commun performante des secteurs de développement de Sénia et de Coeur d'Orly, et un rabattement sur le réseau de transport structurant (Ligne 14, ligne 18 à Orly, RER C et ligne 14 à Pont de Rungis), permettant un report modal vers les transports en commun.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet n'a été soumis à aucune procédure administrative d'autorisation à ce stade.

Il fera par la suite l'objet, au vu des impacts pressentis ::

- d'une déclaration d'utilité publique, précédée d'une Enquête publique au titre du Code de l'expropriation et le cas échéant au code de l'environnement ;
- le cas échéant, d'un dossier Loi sur l'eau (Déclaration) ;
- le cas échéant, d'une procédure d'Autorisation Environnementale unique.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur de la ligne	7 km environ
Nombre de stations desservies	9 stations
Interstation moyenne	500 m
Communes concernées par le projet de TCSP	3 communes
Temps de parcours entre les deux terminus	19 min

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Thiais
Orly
Paray Vieille Poste

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 0 2 ° 2 3 ' 1 9 " 29E Lat. 4 8 ° 4 5 ' 2 5 " 70N

Point d'arrivée :

Long. 0 2 ° 2 1 ' 3 5 " 69E Lat. 4 8 ° 4 3 ' 4 2 " 16N

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune ZNIEFF de type I ou II n'intercepte l'aire d'étude rapprochée du projet. La ZNIEFF la plus proche de l'aire d'étude est située à environ 1,7km. Il s'agit de la ZNIEFF de type II "Parc des lilas".
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aérodrome d'Orly est soumis à un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le tracé n'intercepte aucun périmètre de protection d'un monument historique. L'Église Saint-Germain-de-Paris à Orly est située à environ 750m du tracé du projet.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Orly est concernée par le PPRI de la vallée de la Seine, néanmoins le périmètre du projet se situe à plus d'1 km de la zone inondable. Aucun PPRT sur la zone d'étude.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Présence potentielle de sols pollués : Inventaire BASOL : aucun site BASOL n'est recensé à proximité du projet. Inventaire BASIAS : plusieurs sites BASIAS à proximité immédiate du projet, bien que le site propre s'insère en grande partie sur la voirie existante
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un site inscrit est localisé dans à proximité immédiate du projet. Il s'agit du site inscrit des Avenues de Versailles et de la République, située au début du projet sur la commune deThiais. La consultation des ABF est à prévoir dans le processus du projet.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche, Sites de Seine-Saint-Denis - ZPS (arrêté du 26/04/2006), est situé à environ 11km du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche, le site classé du parc municipal de Choisy-le-Roi, se situe à 1,5km à l'Est du projet.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans le cadre du projet, le réemploi des matériaux sera systématiquement mis en oeuvre. La réutilisation immédiate des déblais non utilisés sera recherchée pour éviter une mise en décharge ; cependant, les matériaux de voirie actuelle ne pourront pas tous être réutilisés.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des matériaux pour la structure de la chaussée seront nécessaires.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les inventaires naturalistes ont n'ont révélés que quelques espèces à enjeux moyens parmi la flore et la faune. Les milieux à enjeux moyens sont le délaissé à côté du centre commercial Thiais Village et la friche d'Orly. L'étude concernant les impacts sur la biodiversité existante sera conduite une fois l'insertion fine du TCSP stabilisée. Le cas échéant, un dossier de demande de dérogation relatives aux espèces protégées sera réalisé.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A côté du centre commercial Thiais Village, l'une des variantes d'insertion prévoit la création d'une nouvelle voirie sur environ 200 ml par 7m de large sur une friche naturelle à proximité de l'échangeur autoroutier.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plusieurs sites ICPE sont identifiés le long du tracé. Aucun établissement soumis au seuil SEVESO.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune d'Orly est concernée par le PPRI de la vallée de la Seine, néanmoins le projet se situe à plus d'1 km du périmètre inondable.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les principales thématiques pouvant générer des effets sur la santé sont le bruit et l'air. La finalité du projet étant de développer le réseau de transports en commun et de diminuer la circulation automobile sur les secteurs de Thiais, Sénia, Orly, il aura un effet positif en faveur du report modal et donc de la diminution de la pollution atmosphérique. Le bruit supplémentaire apporté par la circulation des bus sur des axes déjà empruntés sera négligeable compte tenu du volume sonore actuel.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit un réaménagement des carrefours (mise en place d'une phase spécifique permettant d'assurer la priorité au TCSP et réaménagement des carrefours avec feux), une mutualisation probable de la plate-forme TCSP avec d'autres lignes de transport en commun et une restructuration/ mutualisation du réseau de bus et des stations associées.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La création du TCSP aura un impact très faible en termes de bruit. En effet, il emprunte sur la quasi-totalité de son tracé des axes déjà circulés avec un fort trafic Poids-Lourd. Le bruit supplémentaire apporté par la circulation des bus sera négligeable au regard du volume sonore actuel. Par ailleurs, il diminue par endroit la circulation automobile par un passage de la voirie à 2x1 voie au lieu de 2x2 voies actuellement. le bruit sera ainsi réduit. Une étude acoustique a été engagée.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Selon la motorisation retenue pour les bus, la circulation des bus sur la liaison Thiais - Orly sera de nature à provoquer des désagréments olfactifs. Cependant, le projet étant positif en faveur du report modal et de la diminution de la circulation automobile, ces derniers seront faibles.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les émissions lumineuses engendrées par le projet seront faibles compte tenu que le projet de TCSP emprunte sur la quasi-totalité de son tracé des axes déjà circulés, même s'ils ne sont pas tous équipés d'éclairage public à l'heure actuelle.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La circulation des bus sur la liaison Thiais Orly est susceptible d'engendrer des rejets polluants.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La création de nouvelles surfaces imperméabilisées est faible, le TCSP venant en majeure partie s'insérer en remplacement de voies de circulation existantes (passage de 2x2 à 2x1 voies). La création de la ligne pourra augmenter localement le ruissellement superficiel et nécessiter une gestion de l'eau propre au projet (stockage via des noues ou réseau enterré avec le cas échéant un ouvrage de traitement complémentaire) avant rejet dans les réseaux existants. Le cas échéant, ces projets seront décrits dans le DLE (déclaration) ou le dossier d'autorisation uniques.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase exploitation, le TCSP Sénia Orly n'engendrera pas la production d'effluents.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le TCSP engendrera la production de déchets de chantier, qui seront traités selon les réglementations en vigueur, impliquant le cas échéant une évacuation vers un traitement spécifique pour les sols pollués.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prend principalement place sur des emprises publiques (voiries). Néanmoins, des acquisitions foncières seront à prévoir sur certains tronçons.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

De nombreux projets connexes ont été recensés dans la zone d'étude du TCSP. Il s'agit :

- de projets de transport en commun (arrivée de la ligne 14 et d'une gare d'interconnexion TGV et réaménagement du pôle d'échange de Pont de Rungis)
- de projets urbains, portés par l'EPA ORSA : ZAC Thiais; ZAC des Carrières et ZAC des 15 Arpents; et par ADP : projets Coeur d'Orly.
- de projets routiers : le département du Val de Marne a lancé une réflexion sur le réaménagement de tout l'axe de la RD7, notamment le carrefour des 4 communes, que traversera le TCSP Sénia Orly.

Aucune de ces opérations ou travaux ne sont nécessaires à la réalisation du TCSP Sénia-Orly ou à l'atteinte de ses objectifs.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Des études sont d'ores et déjà engagées afin d'appréhender les effets du projet sur l'environnement et les éventuelles mesures à mettre en place. Il s'agit :

- de l'étude acoustique ;
- de l'étude air ;
- de l'étude géotechnique ;
- de l'étude faune-flore;
- et de l'étude de circulation.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Non. En effet, le projet aura un impact très faible sur le milieu naturel, en raison de son tracé essentiellement en milieu déjà urbanisé et imperméabilisé. Les nuisances éventuelles feront l'objet d'études spécifiques et d'autorisations appropriées.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7 : Les sites et monuments protégés à proximité du tracé

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Paris

le,

28 SEP. 2017

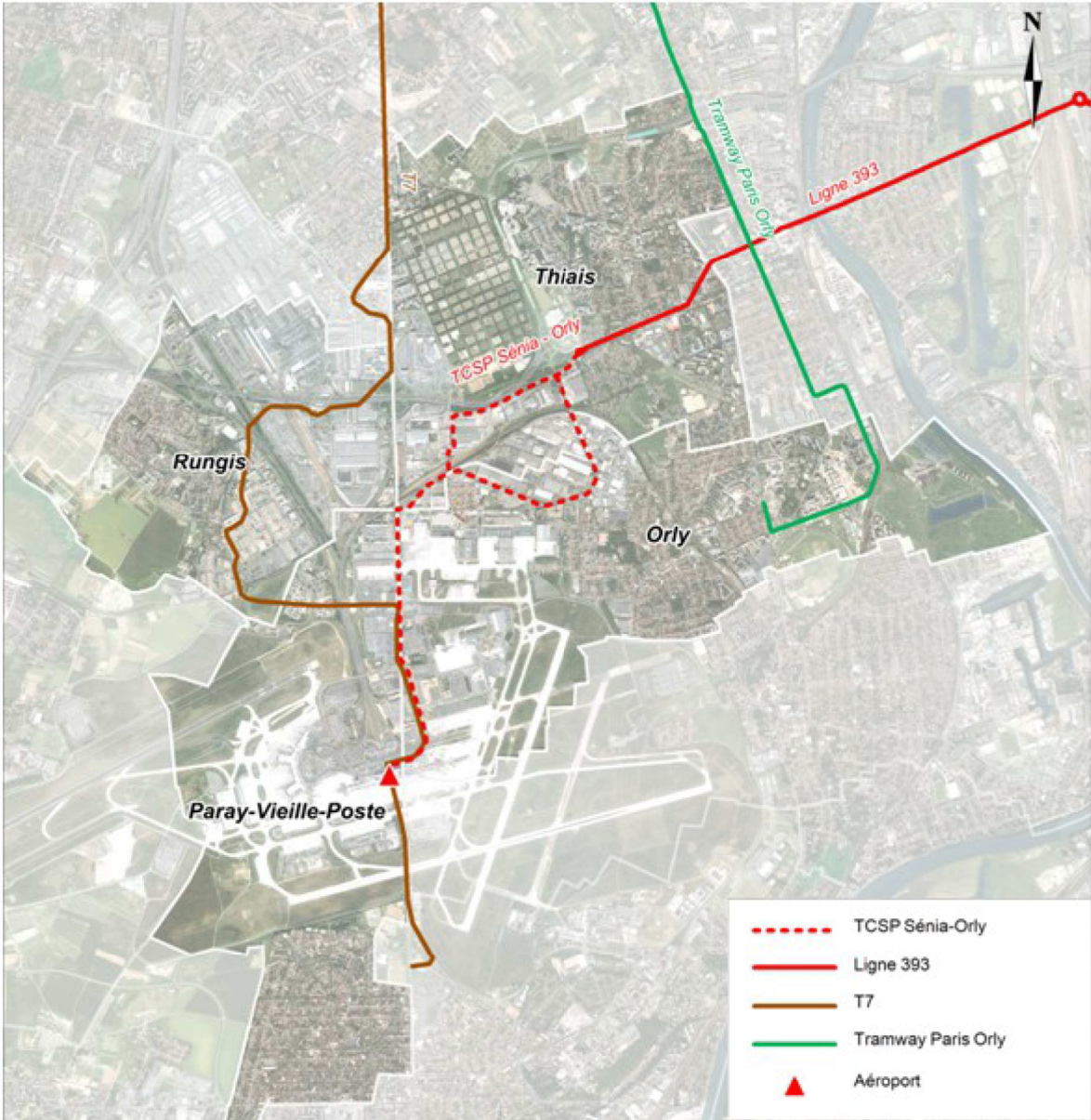
Signature

Alexandre BERNUSSET

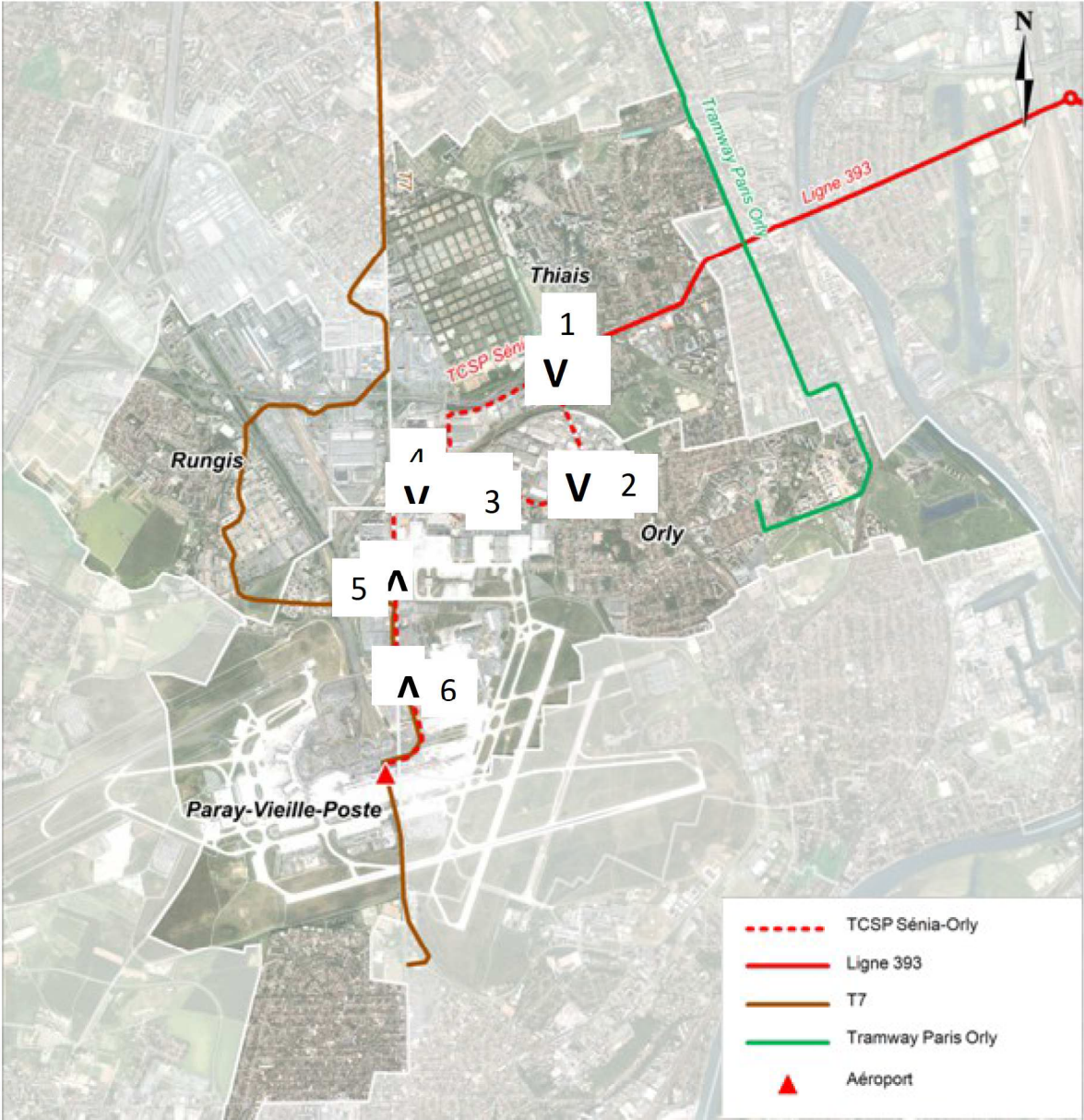
Directeur

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

Annexe 2 : Plan de situation du TCSP SENIA – ORLY



Annexe 3 : Photographies de la zone d'implantation



Vue 1 : Carrefour de la Résistance (Thiais)



Vue 2 : rue du Bas-Marin (Orly)



Vue 3 : Zone d'activité Sénia (Orly)



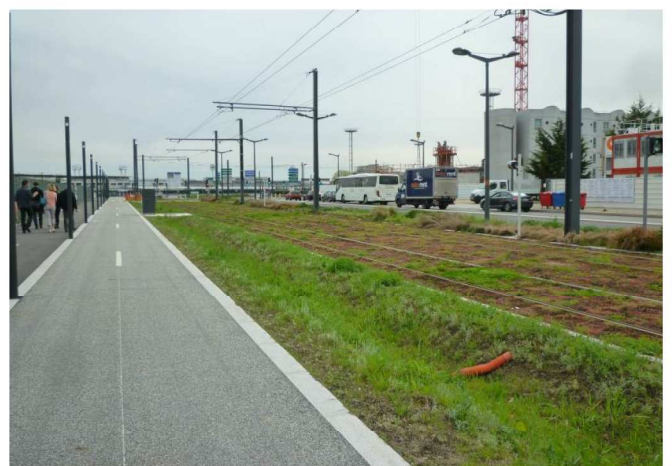
Vue 4 : Gare de Pont de Rungis RER C



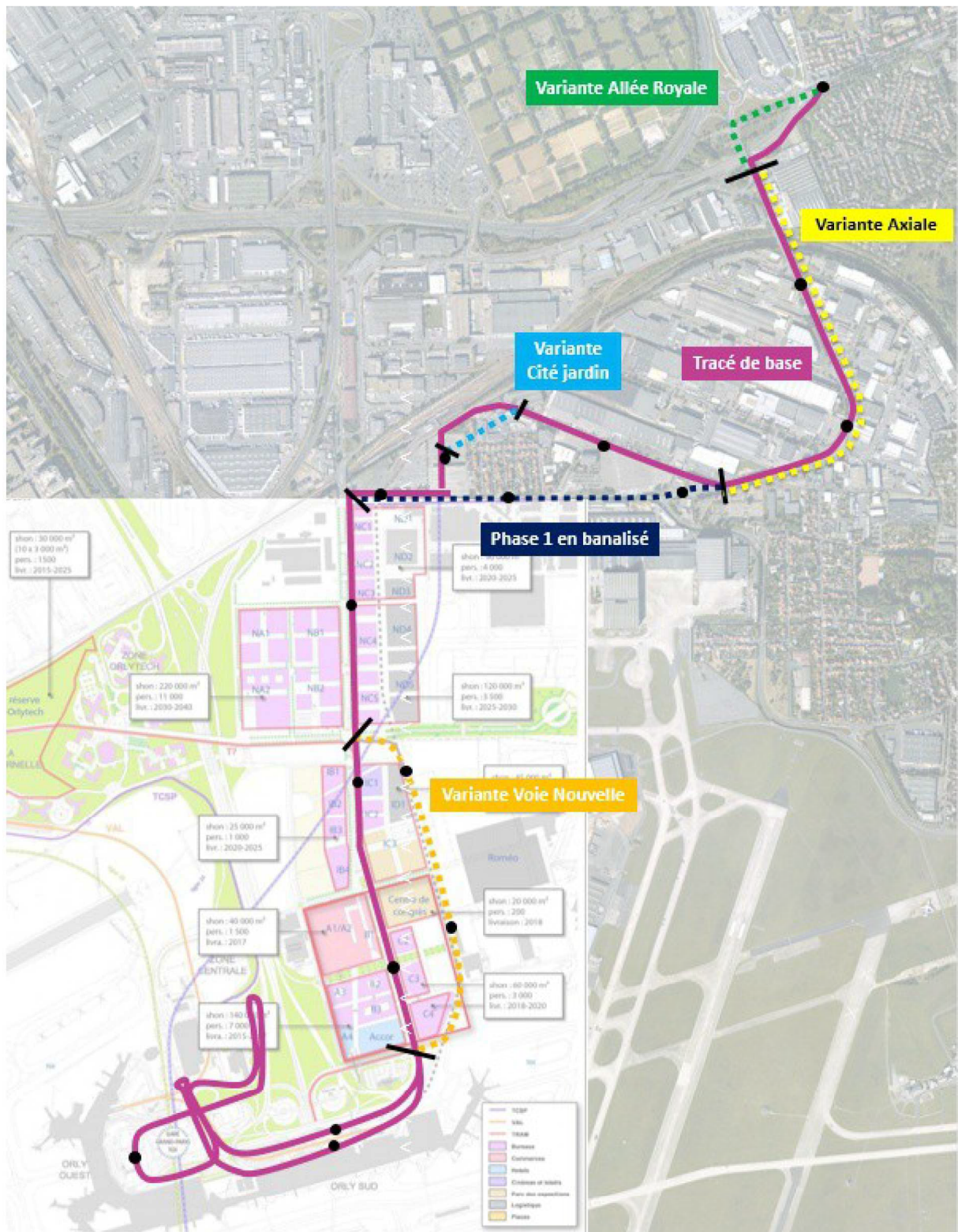
Vue 5 : Zone d'activité Cœur d'Orly



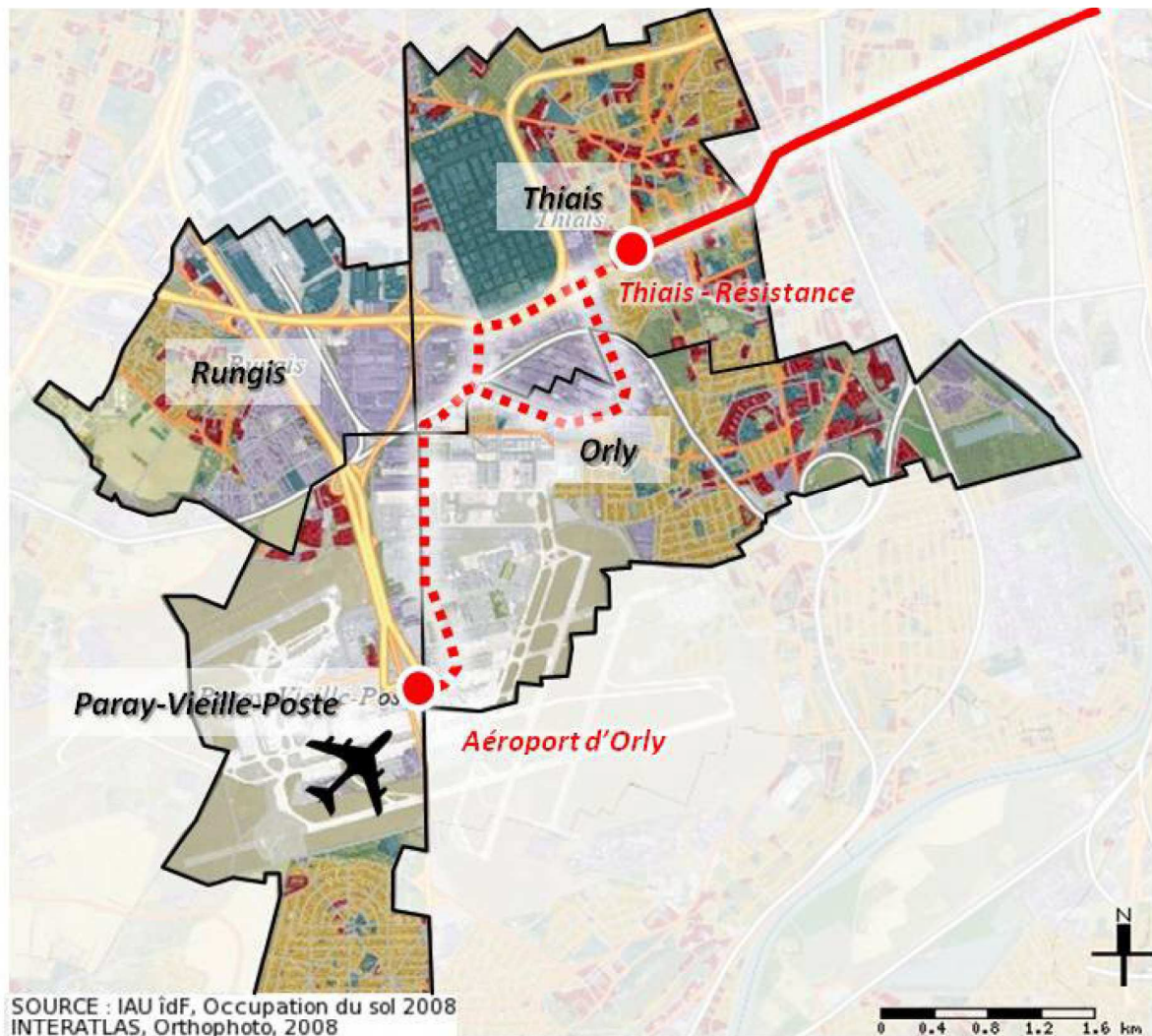
Vue 6 : Plateforme du T7



Annexe 4 : Plan du projet



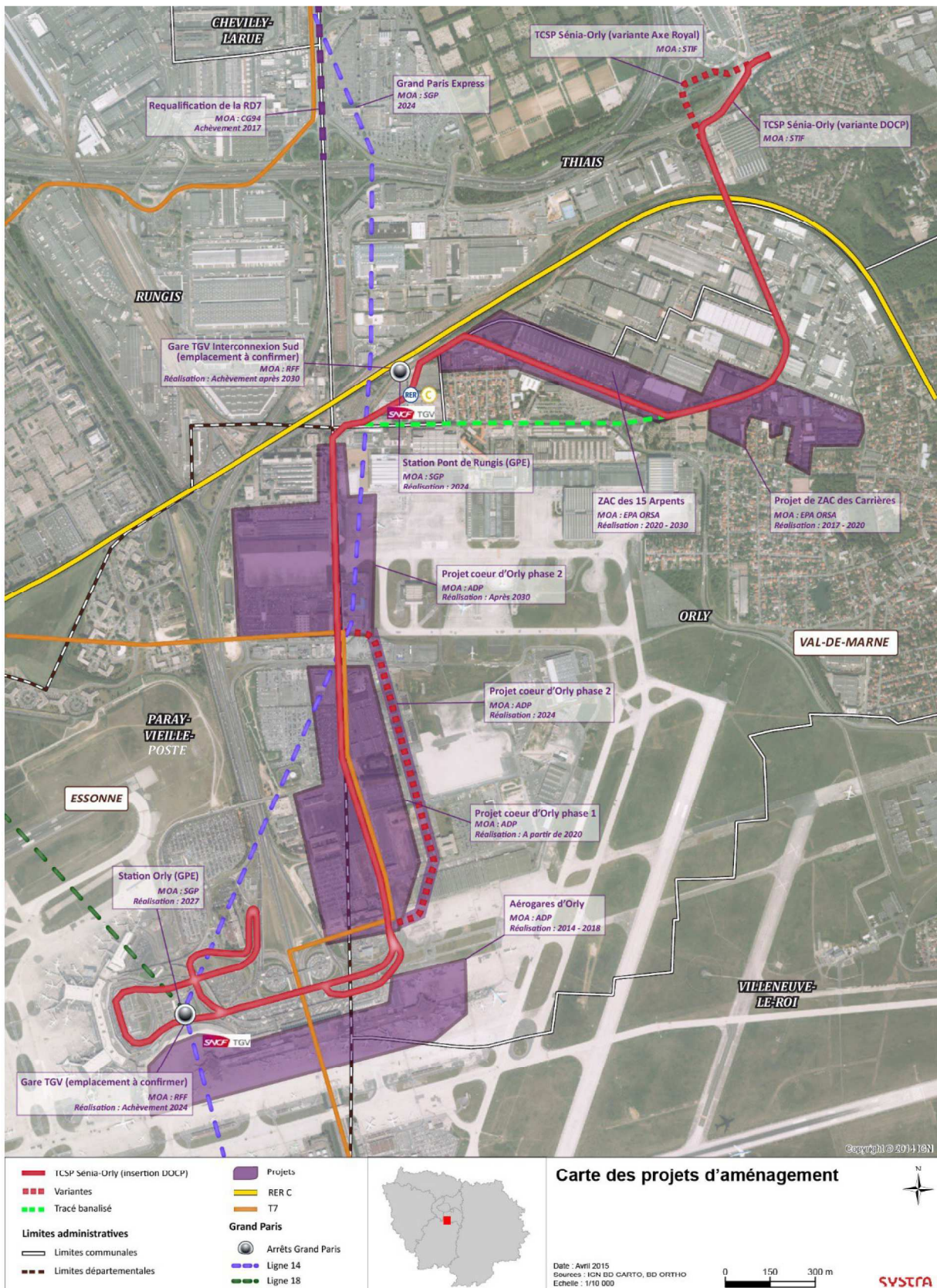
Annexe 5 : Plan des abords du projet (occupation du sol en 2008)



Occupation du sol simplifiée	Superficie (ha)
Bois ou forêts	6.80
Cultures	66.94
Eau	16.93
Autre rural	230.72
Urbain ouvert	206.72
Habitat individuel	432.14
Habitat collectif	144.25
Activités	311.20
Equipements	216.41
Transports	702.94
Chantiers	10.03

Transport	
	Autoroutes
	Nationales
	Voies ferrées
	Départementales
	Réseau routier
	LIGNE 393
	PROJET DE TCSP

Annexe 5 : Projets connexes aux abords du projet de TCSP



Annexe 6 : Localisation des sites Natura 2000

